CHÉU

MAIRIE DE CHÉU 89600
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 18 février, à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARIOT Maurice, Maire.

Présents : Mmes Magali ALLIE-SCHIERER, Michèle CHARREAU, Julie SCAVAZZA, Christelle CROCHOT, Jessie BOURSIN, Fanny PEREIRA
MM. Maurice HARIOT, Jean Claude SCHÉRY, Pascal MILLON, Hervé DUBUC, Jean-Michel REMY, Jean-Christophe BURTIN, Matthieu ROY, Jérôme PARIS

Absents excusés : M Sébastien OLLIVIER Sébastien qui a donné pouvoir à M Maurice HARIOT

Secrétaire de séance : M. Matthieu ROY

1) **Approbation de Compte rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2021**

2) **Signature des délibérations du Conseil Municipal du 28 janvier 2021**

3) **Renouvellement de la convention de mutualisation des agents de la police municipale de St Florentin et leurs équipements dans le cadre d'une police pluri-communale**

Après avoir écouté Monsieur Herve DUTHÉ, Chef de Service de Police Municipale Principal de 1ère classe, présenter un power-point sur son service et ses activités, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la nouvelle convention qu'il faut renouveler pour une durée de 3 ans, l'actuelle arrivant à expiration le 1er juillet prochain.

Les Maires des communes adhérentes se sont réunis le 15 janvier 2021 afin de faire un point. L'ensemble des communes adhérentes ont un retour satisfaisant de leur population.

La convention définit les modalités de participation financière des communes et prévoit la fixation d'un forfait horaire spécifique à chaque commune pour les 2 agents déjà en place, mais aussi une tarification par habitant pour le recrutement du 3ème agent.

Le tarif annuel, pour une heure de service police municipale par semaine, passe de 2 500 à 2 650 €. A cette somme s'ajoute un forfait de 3,10 € annuel par habitant pour le 3ème agent et les coûts supplémentaires inhérents.

Cette proposition a été retenue par l'ensemble des Maires.

Le Conseil Municipal accepte ladite convention ainsi qu'il suit : Contre : 1 - Abstention : 3 - Pour : 11

4) **Appel à projet Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance et de la Radicalisation (FIPDR)**

Le présent appel à projets vise à sélectionner les projets éligibles à un soutien financier du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) – Programme S – Opération de sécurisation (sécurisation des établissements scolaires, vidéo protection et équipement des polices municipales) et programme K – Sécurisation

M.H.

des sites sensibles. Le dossier est à déposer avant le 1er mars 2021. La Mairie fera une demande pour son projet d'installation de caméras de surveillance.

5) <u>Affaires et questions diverses.</u>

- Déploiement de la fibre optique : Le Maire et les Adjoints ont reçu, mardi 16 février 2021, la Sté CIRCET qui a présenté le projet de déploiement avec un macro-planning et fait valider les emplacements techniques.
- Remerciements de Mme et M. Fernandez pour l'envoi de fleurs lors du décès de Mme Paulette Rabut.
- Vœux de M. Clérin, Maire d'Ormoy et de son Conseil Municipal.
- Dérogation scolaire : Le Maire rappelle que la commune refuse toute dérogation scolaire, le but étant de pérenniser nos classes. Il interpellera les parlementaires au sujet de cette loi.
- Elections Régionales et Départementales : Elles auront lieu les 13 et 20 juin 2021.
- Verger conservatoire : Il se fera derrière le cimetière.
- Cendrier Ecole Maternelle : Il sera déplacé et positionné vers la barrière.

La séance est levée à 21 h 55

Le Maire,

MAIRIE DE CHEU 89500

Maurice HARIOT